

OMPI



AB/I/4
ORIGINAL: français
DATE: 1er juillet
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**ORGANES ADMINISTRATIFS
DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI ET LES BIRPI**

**Première Série de Réunions
Genève, 21-29 septembre 1970**

**RAPPORT DU DIRECTEUR DES BIRPI SUR
CERTAINES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONCERNANT L'EXERCICE 1969**

Contenu :

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 à 6
Répartition des dépenses de l'exercice 1969 entre les Unions	7 à 10
Déficit de l'Union de La Haye	11 à 16
Sommes passées par pertes et profits	17
Avis du Comité	18

INTRODUCTION

1. La gestion et les résultats financiers de l'exercice 1969 font l'objet du Rapport de gestion des BIRPI pour l'année 1969. Le Rapport de gestion a été déjà communiqué aux Etats membres et doit être considéré comme faisant partie intégrante du présent document.
2. Le présent document contient le même genre d'information que le document qui lui correspondait pour l'exercice 1968 (CCIU/VII/4).
3. Le présent document est divisé en trois chapitres.
4. Le premier chapitre traite de la répartition des dépenses de l'exercice 1969 entre les six Unions (Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne et Berne).
5. Dans le deuxième chapitre est exposée la situation de l'Union de La Haye au 31 décembre 1969 : les dépenses ayant excédé, en 1969, les recettes de 3'944,93 francs, le déficit cumulé depuis 1963, compte tenu des bénéfices de 1967 et 1968, s'élève, au 31 décembre 1969, à 64'449,57 francs (voir, à ce sujet, le paragraphe 15 de ce document).
6. Le troisième chapitre concerne une somme (527,80 francs suisses) passée par pertes et profits en 1969.

CHAPITRE I

REPARTITION DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1969 ENTRE LES UNIONS

7. Toute dépense est, ou bien propre à une Union, ou bien commune à plusieurs Unions.

8. Le Règlement d'exécution du Règlement financier des BIRPI définit ces deux sortes de dépenses comme suit : "est considérée comme une dépense propre à une Union donnée, toute dépense faite pour le compte exclusif de cette Union" (art. 7a). "Est considérée comme une dépense commune toute dépense faite pour le compte de deux ou plusieurs Unions" (art. 7b). En ce qui concerne la part qui incombe à chaque Union dans les dépenses communes, le Règlement financier des BIRPI dispose que "cette part devra correspondre à la situation réelle et être équitable; elle sera fonction des avantages auxquels chaque Union peut prétendre au titre des dépenses communes" (art. 3.1.).

9. Les principes et les pourcentages de la répartition des dépenses communes résultent des "avis" émis au mois de novembre 1963 par le Comité de coordination interunions (Unions de Paris et de Berne), le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion des Etats membres de l'Union de La Haye, avis qui sont basés sur le Rapport des Experts financiers des Unions de Paris, Berne et Madrid (ci-après désigné "Rapport des Experts", document CCIU/I/6).

10. Les dépenses de l'exercice 1969 sont réparties en deux groupes : A) "dépenses propres" (tableaux A1 à A.6); B) "dépenses communes" (tableaux B.1 à B.17, dans lesquels chaque clé de répartition est indiquée). Les dépenses de l'année précédente (1968) sont indiquées pour permettre des comparaisons.

A. Dépenses propres

A.1 Union de Paris

Missions		68'382,80
Voyages de tiers		3'705.--
Conférences		
Comité Exécutif de l'Union de Paris	7'936,85	
Sessions PCT	181'625,45	
Sessions ICIREPAT	1'548,65	
Index mondial Brevets	3'558,25	
Comité Experts "Taxe priorité"	5'389,25	
Conseil Europe-Brevets	<u>256.--</u>	200'314,45
Consultants PCT		12'951,50
Consultants ICIREPAT		75'250,95
Impressions (autres que périodiques)		3'718,05
Mobilier		<u>23'306,35</u>

Total en 1969 : 387'629,10 (5,60% des dépenses
(Total en 1968 : 178'850,05 (3,03% des dépenses

* Ce calcul de pourcentage a été fait sur la base des dépenses réelles s'élevant à 6'917'394,78 francs (5'890'147,77 francs en 1968).

A.2 Union de Madrid

Missions	298,40
Conférences	
Conférence extraordinaire	
Directeurs Office nationaux	153,50
Traducteurs	641,20
Impression du périodique	
"Les Marques Internationales"	378'639,23
Impressions (autres que périodiques)	152'460,36
Mobilier	2'989,60
Matériel	18'888,87
Ports	25'632,20
Divers et imprévus	9'511,50
	<hr/>
Total en 1969 :	589'214,86 (8,51% des dépenses)
(Total en 1968 :	697'902,14 (11,84% des dépenses)

* Sans les sommes virées aux Etats (2'365'600 francs).

** Sans les sommes virées aux Etats (2'137'000 francs).

A.3 Union de La Haye

Impression du périodique "Les Dessins et Modèles internationaux"	15'532,60
Impressions (autres que périodiques)	1'547.--
Mobilier	558.--
Matériel	2'400.--
Ports	464,15
Divers et imprévus	1'044,45

Total en 1969 : 21'546,20 (0,31% des dépenses)
(Total en 1968 : 23'669,15 (0,40% des dépenses))

A.4 Union de Nice

Impressions (autres que périodiques) 14'286.--

Total en 1969 : 14'286.-- (0,20% des dépenses)
(Total en 1968 : 14'286.-- (0,24% des dépenses))

A.5 Union de Lisbonne

Conférences	
Conseil de l'Union	1'759,75
Impression du périodique	
"Les Appellations d'origine"	1'221.--
Impressions (autres que périodiques)	<u>737.--</u>

Total en 1969 : 3'717,75 (0,05% des dépenses)
(Total en 1968 : 24'259,60 (0,41% des dépenses))

A.6 Union de Berne

Personnel		234'629,80
Missions		61'632,20
Voyages de tiers		810,60
Conférences		
Groupe conjoint BIRPI-UNESCO	1'068,30	
Réunion O.N.G.	1'372,50	
Comité Permanent de l'Union	<u>3'958,65</u>	6'399,45
Collaborateurs		4'616,50
Traducteurs		6'891,70
Consultants		24'188,60
Impression des périodiques		
"Le Droit d'Auteur" et		
"Copyright"		52'083,47
Impressions (autres que périodiques)		10'536,33
Ports		<u>2'717.--</u>

Total en 1969 : 404'505,65 (5,84% des dépenses
(Total en 1968 : 375'794,74 (6,38% des dépenses

B. Dépenses communes

B.1 Pourcentages "Direction"

	1969	(1968)
Paris	25%	(33%)
Madrid	43%	(45%)
La Haye	4%	(3%)
Nice	3%	(1%)
Berne	25%	(18%)

Base :

L'avis émis en novembre 1963 par le Comité de coordination interunions, le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la Propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion de l'Union de La Haye (voir document CCIU/I/21, par. 20a). *

Application, en totalité à 1'112'978.-- francs (16,09% des dépenses)
(en 1968 : 1'010'000.-- francs) (17,14% des dépenses) :

a) Personnel	: 1'029'125,85	(traitement du Directeur, des deux Vice-Directeurs, du Conseiller supérieur chargé des relations extérieures, de quatre secrétaires, de trois assistants, de la bibliothécaire et de ses deux adjoints ainsi qu'une partie des traitements de deux fonctionnaires qui partageaient leur temps entre des tâches de la Direction et de la Division de la Propriété industrielle).
b) Missions	: 57'679,45	
c) Voyages de tiers	: 1'506,20	
d) Conférences	: 523,40	
e) Traductions	: 418,60	
f) Mobilier	: 21'132,25	
g) Matériel	: 2'542,25	
h) Divers et imprévus	: 50.--	

* Le budget pour 1969 prévoyait que les pourcentages des Unions de Paris, Madrid et Berne seraient 33, 40 et 20, respectivement. Toutefois, les travaux préparatoires de la revision de l'Arrangement de Madrid et de la Convention de Berne ont, en fait, considérablement augmenté la part du travail que la Direction et des services appliquant la même clé de répartition ont consacré à ces deux Unions. Par conséquent, les pourcentages appliqués dans les comptes de 1969 ont été augmentés (par rapport aux prévisions budgétaires) de 5% pour l'Union de Berne et de 3% pour l'Union de Madrid et baissés de 8% pour l'Union de Paris.

B.2 Pourcentages "Chancellerie"

	1969	(1968)
Paris	33%	(15%)
Madrid	57%	(69%)
La Haye	3%	(6%)
Nice	1%	(1%)
Berne	6%	(9%)

Base :

Rapport des Experts (par. 16c) et l'Article 8(b) du Règlement d'exécution du Règlement financier : les pourcentages ont été calculés sur la base des statistiques de 1969.

Application, en totalité, à 782'751,48 francs (11,31% des dépenses)
(en 1968 : 609'300.-- francs (10,34% des dépenses) :

- a) Personnel : 474'066,50
- b) Missions : 3'038,35
- c) Impressions : 260.-- (autres que périodiques)
- d) Mobilier : 54'971,35
- e) Matériel : 131'687,95
- f) Ports : 118'727,33 (autres que les ports des périodiques
(voir Rapport des Experts, par. 31))

B.3 Pourcentages "Section des finances"

	1969	(1968)
Paris	3%	(3%)
Madrid	84%	(82%)
La Haye	10%	(13%)
Nice	1%	(1%)
Berne	2%	(1%)

Base :

Rapport des Experts (par. 16b) et l'Article 8(b) du Règlement d'exécution du Règlement financier : les pourcentages ont été calculés sur la base des statistiques de 1969.

Application, en totalité, à 439'927,60 francs (6,36% des dépenses)
(en 1968 : 420'300.-- francs) (7,13% des dépenses) :

- a) Personnel : 417'763,30
- b) Impressions : 8'501.-- (autres que périodiques)
- c) Mobilier : 9'216,70
- d) Matériel : 3'377,20
- e) Divers et imprévus : 1'069,40

B.4 Pourcentages "Section des Publications"

	1969	(1968)
Paris	38%	(36%)
Madrid	21%	(22%)
La Haye	2%	(2%)
Nice	1%	(1%)
Berne	38%	(39%)

Base :
Rapport des Experts (par. 16d).

Application, en totalité, à 148'292,60 francs (2,14% des dépenses)
(en 1968 : 132'300.-- francs) (2,24% des dépenses) :

- a) Personnel : 142'478,60
- b) Missions : 1'615,45
- c) Impressions : 3'549.-- (autres que périodiques)
- d) Matériel : 649,55

B.5 Pourcentages "Section linguistique"

	1969	(1968)
Paris	38%	(36%)
Madrid	21%	(22%)
La Haye	2%	(2%)
Nice	1%	(1%)
Berne	38%	(39%)

Base :

La base est la même que celle servant au calcul de la clé "Section des Publications" (Tableau B.4).

Application, en totalité, à 140'874,05 francs (2,03% des dépenses)
(en 1968 : 122'500 francs) (2,08% des dépenses):

- a) Personnel : 140'274,80
- b) Mobilier : 599,25

B.6 Pourcentages "Division administrative"

	1969	(1968)
Paris	16%	(16%)
Madrid	64%	(66%)
La Haye	8%	(7%)
Nice	1%	(1%)
Berne	11%	(10%)

Base :

Le travail consacré par le Chef de cette division et par les fonctionnaires des Sections "Personnel" et "Services communs" à leurs différentes tâches : 50% "Totalité du personnel", 20% "Services généraux" et 30% "Section des finances" (pourcentages de 1968, car ceux de 1969 sont un résultat où ces fonctionnaires figurent comme élément).

Application, en totalité, à 307'858,75 francs (4,45% des dépenses)
(en 1968 : 186'500 francs) (3,16% des dépenses) :

a) Personnel	:	301'556,25
b) Missions	:	1'441,05
c) Mobilier	:	4'861,45

B.7 Pourcentages "Services généraux"

	1969	(1968)
Paris	23%	(23%)
Madrid	53%	(56%)
La Haye	5%	(6%)
Nice	2%	(1%)
Berne	17%	(14%)

Base :
Rapport des Experts (paragraphe 17).

Application, en totalité, à 12'849,15 francs (0,18% des dépenses)
(en 1968 : 14'900.-- francs (0,25% des dépenses) :

- a) Conférences : 10'587,60 (ayant trait à l'administration générale des BIRPI (septième session du Comité de coordination interunions (6'902,70) (Rapport des Experts, par. 22) et achats pour réceptions diverses (3'684,90)).
- b) Mobilier : 982,15
- c) Divers et imprévus : 1'279,40

B.8 Pourcentages "Surfaces"

	1969	(1968)
Paris	23%	(19%)
Madrid	56%	(62%)
La Haye	5%	(5%)
Nice	1%	(2%)
Berne	15%	(12%)

Base :
Rapport des Experts (paragraphe 28).

Application, en totalité, à 222'633,85 francs (3,21% des dépenses)
(en 1968 : 152'200.-- francs) (2,58% des dépenses) :

- a) Droit de superficie : 4'000.-- (payé à la République et Canton de Genève pour le terrain sur lequel est situé le Bâtiment (Rapport des Experts, par. 29)).
- b) Chauffage et éclairage : 28'500,30
- c) Nettoyage : 31'317,95
- d) Assurances (incendie, etc.) : 10'039,50
- e) Travaux d'entretien : 103'781,45
- f) Location de bureaux : 22'192,70
- g) Frais d'études : 22'801,95 (pour l'agrandissement du Bâtiment).

B.9 Pourcentages "Totalité du Personnel"

	1969	(1968)
Paris	22%	(21%)
Madrid	54%	(57%)
La Haye	5%	(5%)
Nice	2%	(1%)
Berne	17%	(16%)

Base :

Rapport des Experts (paragraphe 30,32 et 34). Les pourcentages correspondent à la proportion existant entre les dépenses de personnel des différentes Unions (voir Rapport de gestion, Dépenses, rubrique No. 10-19).

Application, en totalité, à 458'883,09 francs (6,63% des dépenses)
(en 1968 : 402'900.-- francs (6,83% des dépenses) :

- a) Prestations sociales : 326'015.-- (complément de pension et autres prestations sociales (en 1968 : 287'231,20)).
- b) Voyages de tiers : 828,20
- c) Impressions : 13'285,40 (autres que périodiques)
- d) Mobilier : 14'307,30
- e) Matériel : 35'513,59
- f) Téléphones : 48'495,35
- g) Bibliothèque : 15'910,25
- h) Divers et imprévus : 4'528.--

Note : Les mêmes pourcentages sont appliqués aux recettes provenant de la maison de vacances (4'639,65), de la vente de rafraîchissements au personnel (7'375,75), de la location d'une place au garage du bâtiment des BIRPI (275.--), de reports de crédits non utilisés (8'209,30) et de la contribution de l'UPOV aux frais des services fournis par les BIRPI (10'000.--) - (30'499,70 francs).

B.10 Pourcentages "Division de la Propriété industrielle"

	1969	(1968)
Paris	82%	(82%)
Madrid	14%	(14%)
La Haye	2%	(2%)
Nice	2%	(2%)
Berne	0%	(0%)

Base :

La base est la même que pour 1968 (voir CCIU/VII/4, Tableau B.10).

Application, en totalité, à 430'162,55 francs (6,21% des dépenses)
(en 1968 : 328'000.-- francs) (5,56% des dépenses) :

- a) Personnel : 390'098,65 (traitement de sept membres de la Division de la Propriété industrielle ainsi qu'une partie des traitements de deux fonctionnaires qui partageaient leur temps entre des tâches de la Division de la Propriété industrielle et la Direction).
- b) Consultants : 40'063,90

B.11 Pourcentages "Unions industrielles (Missions et Conférences)"

	1969	(1968)
Paris	82%	(82%)
Madrid	14%	(14%)
La Haye	2%	(2%)
Nice	2%	(2%)
Berne	0%	(0%)

Base :

Rapport des Experts (paragraphe 19 à 21). Les pourcentages restent les mêmes que pour l'année 1968, (voir CCIU/VII/4, Tableau B.11).

Application, en totalité, à 173'168,90 francs (2,50% des dépenses)
(en 1968 : 93'000.-- francs) (1,57% des dépenses):

- a) Missions : 59'933,60 (effectuées dans l'intérêt des Unions industrielles (divers Congrès et Comités AIPPI-CCI- IFIA - UNIDO - Conseil de l'Europe - Conseil oléicole, Séminaires arabe et sud-américain; Symposium Jubilaire de Moscou, etc.))
- b) Voyages de tiers : 89'521,80 (les stagiaires en propriété industrielle (48'773,05) (1967 : 45'909; 1968 : 65'855); Séminaire arabe (11'753,50); Séminaire sud-américain (22'955,25); Réunion UNIDO/BIRPI (6'040.--))
- c) Conférences : 23'713,50 (concernant les Unions industrielles : UNIDO/BIRPI (3'051,55); Séminaire arabe (16'994,40) et Séminaire sud-américain (3'667,55))

B.12 Pourcentages "Unions industrielles (Impressions)"

	1969	(1968)
Paris	85%	(85%)
Madrid	8%	(7%)
La Haye	5%	(7%)
Nice	2%	(1%)
Berne	0%	(0%)

Base :

Rapport des Experts, paragraphe 23, et le contenu des publications d'après le paragraphe 24 dudit Rapport.

Application, en totalité, à 156'884,92 francs (2,26% des dépenses)
(en 1968 : 148'900.-- francs) (2,52% des dépenses) :

- a) Collaborateurs : 5'906,50 (principalement dans les revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property")
- b) Traducteurs : 19'065,35
- c) Impressions : 86'441,22 (périodiques)
- d) Impressions : 37'973,15 (autres que périodiques)
- e) Ports des
revues : 7'498,70 "La Propriété industrielle" et "Industrial Property"

Note : Les mêmes pourcentages sont appliqués aux recettes provenant de la vente de diverses publications intéressant la propriété industrielle, au produit des abonnements aux revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" (114'447,59 francs) et au fermage de publicité des mêmes revues (23'742,20 francs).

B.13 Pourcentages "Services d'enregistrements"

	1969	(1968)
Paris	0%	(0%)
Madrid	91%	(98%)
La Haye	8%	(0%)
Nice	1%	(2%)
Berne	0%	(0%)

Base :

Les pourcentages proposés en septembre 1968 par le Comité de coordination interunions (CCIU/VI/6, par. UI.2).

Application, en totalité, 879'823,20 francs (12,71% des dépenses)
(en 1968 : 753'400.-- francs) (12,79% des dépenses) :

Personnel : 879'823,20.

B.14 Pourcentages "La Propiedad Intelectual"

	1969	(1968)
Paris	60%	(60%)
Madrid	10%	(10%)
La Haye	0%	(0%)
Nice	0%	(0%)
Berne	30%	(30%)

Base :

La matière publiée dans cette revue.

Application, en totalité, 14'507,70 francs (0,20% des dépenses)
(en 1968 : 15'400.-- francs) (0,26% des dépenses) :

- a) Traductions : 478,70
- b) Impressions : 14'029.-- (périodiques).

B.15 Certaines impressions (autres que périodiques)

Il s'agit des publications suivantes :

Informations générales concernant les BIRPI
(retirage français, anglais, espagnol et
tirage allemand)
(Paris 47%, Madrid 14%, La Haye 5%, Nice 5%,
Berne 29%)

5'383,20

Rapport de gestion 1968
(Paris 24%, Madrid 34%, La Haye 9%, Nice
9%, Lisbonne 4%, Berne 20%)

6'912.--

(les pourcentages ci-dessus correspondent
au nombre de pages intéressant chaque Union
dans ces publications).

Documents de la Conférence de Stockholm
(Paris 19%, Madrid 21%, La Haye 2%, Nice 1%,
Berne 57%)

92'228.--

Document des signatures de la Conférence de
Locarno
(Paris 75%, La Haye 25%)

1'274,17

(les frais d'impression relevés ci-dessus
ont été répartis proportionnellement à
l'intérêt des Unions).

Total en 1969 : 105'797,37 (1,52% des dépenses)
(Total en 1968 : 13'800.-- (0,23% des dépenses)

B.16 Amortissement du coût de construction du Bâtiment des BIRPI

Selon le plan d'amortissement, 5% du capital (ainsi que des intérêts sur ce capital) doivent être payés chaque année par les Unions qui n'ont pas encore remboursé les avances accordées par la Caisse de retraite. La part de chaque Union et le plan d'amortissement ont été approuvés par le Comité de coordination interunions (voir en particulier le document CCIU/I/8). Les paiements suivants, en capital et intérêts, ont été effectués :

	1969	(1968)
Union de Paris	27'964.--	(28'181.--)
Union de La Haye	17'336.--	(17'468.--)
Union de Berne	14'909.--	(15'023.--)
Total :	<u>60'209.--</u>	<u>(60'672.--)</u>

Ce total correspond à 0,87 des dépenses de 1969 (1,03% en 1968).

B.17 Autres dépenses

Les dépenses ici relevées ont été réparties proportionnellement à l'intérêt des Unions :

Comité d'Experts chargé d'étudier une loi-type pour les pays en voie de développement concernant les dessins et modèles industriels (48'296,05) (Missions et Conférences: Paris 75%, La Haye 25%) et l'impression du "Calendrier des BIRPI" (596,96) (Paris 50%, Berne 50%); en totalité : 48'893,01 (0,70% des dépenses) (0,87% des dépenses en 1968).

CHAPITRE II

Observations concernant le déficit de l'Union de La Haye

11. Le déficit de l'Union de La Haye était de 3'944,93 francs en 1969. En conformité des décisions de la réunion des Etats membres de l'Union de La Haye de l'année 1963, (voir document DM/26/5, par. 21, et document CCIU/I/8, par. 15 (a)) ce déficit est provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, accordée par le Gouvernement suisse. Si les bénéfices des exercices futurs de l'Union de La Haye ne permettent pas de rembourser cette avance, les déficits seront répartis entre les Etats membres de l'Union de La Haye "proportionnellement au nombre des dépôts provenant de chacun de ces Etats; toutefois, les dépôts des ressortissants des Etats qui ne sont pas parties à l'Acte additionnel de Monaco (qui a quadruplé certaines taxes d'enregistrement et quintuplé d'autres) seront multipliés par quatre ou cinq selon le cas, avant l'établissement de la distribution proportionnelle" (document CCIU/I/8, par. 15 (a)).

12. Les Tableaux "A" indiquent la moins-value proportionnelle aux dépôts et prorogations enregistrés par les pays non encore parties à l'Acte de Monaco. Si les pays suivants avaient ratifié l'Acte de Monaco au 1er janvier 1969, l'enregistrement aurait produit, par pays, les recettes supplémentaires suivantes (4'450.-- francs) et un excédent de recettes serait apparu en fin d'exercice (déficit : 3'944,93 francs) :

Espagne	4'170.--
Maroc	35.--
Tunisie	245.--

Ces sommes devraient donc être portées au débit de chaque pays, conformément aux principes arrêtés par les Etats membres de l'Union de La Haye, proportionnellement aux dépôts et prorogations enregistrés.

13. Le Tableau "B" indique la répartition du déficit (3'944,93 francs) entre tous les Etats membres de l'Union de La Haye, proportionnellement aux dépôts et prorogations enregistrés.

14. En additionnant les résultats des Tableaux "B" de 1963, de 1964, de 1965, de 1966 et de 1969 (répartition des déficits de ces années entre tous les Etats membres) et en soustrayant la répartition du bénéfice de 1967 et de 1968, ces Etats membres de l'Arrangement de La Haye seraient débiteurs des sommes suivantes (la date qui est mentionnée en regard de certains pays, dans le relevé qui suit, est celle de l'adhésion à l'Acte de Monaco; les lettres "L.H." en regard de certains autres pays signifient que ces derniers sont encore membres de l'Union de La Haye / Acte de Londres 1934) :

le paragraphe 15, qui est le "relevé" mentionné au paragraphe 14 ci-dessus, se trouve sur la page suivante/.....

15. Cumul des Tableaux "B"

Pays	Répartition des déficits				Bénéfice		Déficit 1969	Solde à charge de chaque Etat
	1963	1964	1965	1966	1967	1968		
Allemagne (R.F.) (1.XII.62)	486,71	2'278,97	4'795,78	3'499,75	3'199,68	3'763,12	1'047,64	5'146,05
Belgique (13.XI.64)	7'369,48	6'547,93	1'386,91	959,61	634,93	859,18	211,25	14'981,07
Espagne (L.H./M. 31.VIII.69)	6'705,82	4'731,56	2'739,87	4'515,72	--	--	124,05	18'817,02
France (1.XII.62)	469,53	2'708,24	6'335,99	4'656,93	3'951,56	5'039,90	1'224,50	6'403,73
Indonésie (L.H.)	--	--	--	--	--	--	--	--
Liechtenstein (9.VII.66)	1'995,77	2'098,74	1'247,89	1'099,34	112,79	129,60	40,53	6'239,88
Maroc (L.H.)	1'045,75	140,55	234,60	204,70	--	--	1,23	1'626,83
Monaco (14.IX.63)	297,15	31,41	102,19	37,63	--	28,80	4,91	444,49
Pays-Bas (14.IX.63)	1'306,52	272,22	934,34	399,84	446,95	532,79	126,50	2'059,68
RAU (L.H.)	81,43	--	--	--	--	--	--	81,43
Saint-Siège (L.H.)	--	--	--	--	--	--	--	--
Suisse (21.XII.62)	885,39	3'608,66	6'693,66	5'103,81	4'135,35	4'828,70	1'155,72	8'483,19
Tunisie (L.H.)	--	23,49	--	134,11	--	--	8,60	166,20
Viet-Nam (L.H.)	--	--	--	--	--	--	--	--
	20'643,55	22'441,77	24'471,23	20'611,44	- 12'481,26	- 15'182,09	3'944,93	= 64'449,57

16. Il résulte, de ce qui précède, que les Etats mentionnés dans les Tableaux "A3" auraient un intérêt financier certain à ratifier, le plus rapidement possible, l'Acte additionnel de Monaco.

TABLEAUX A

REPARTITION DE LA PARTIE DU DEFICIT CAUSE PAR LE FAIT DE LA NON-ADHESION DE CERTAINS ETATS MEMBRES A L'ACTE ADDITIONNEL DE MONACO

TABLEAU A 1

Taxes additionnelles qui auraient été exigibles pour les dépôts provenant des pays n'ayant pas encore ratifié l'Acte additionnel de Monaco

	Dépôts 1969				Totaux	
	dépôts simples	taxes addit. non-payées	dépôts multiples	taxes addit. non-payées	dépôts	taxes non-payée
Espagne	26	910.--	25	1'830.--	51	2'740.--
Indonésie	-	.-	-	.-	-	.-
Maroc	1	35.--	-	.-	1	35.--
République arabe unie	-	.-	-	.-	-	.-
Saint-Siège	-	.-	-	.-	-	.-
Tunisie	6	210.--	-	.-	6	210.--
Viet-Nam	-	.-	-	.-	-	.-
	33	1'155.--	25	1'830.--	58	2'985.-

TABLEAU A 2

Taxes additionnelles qui auraient été exigibles pour les dépôts prorogés provenant des pays n'ayant pas encore ratifié l'Acte additionnel de Monaco

Dépôts prorogés 1969						
	dépôts simples	taxes addit. non-payées	dépôts multiples	taxes addit. non-payées	Totaux dépôts	Totaux taxes non-payées
Espagne	9	630.--	4	800.--	13	1'430.--
Indonésie	-	-.-	-	-.-	-	-.-
Maroc	-	-.-	-	-.-	-	-.-
République arabe unie	-	-.-	-	-.-	-	-.-
Saint-Siège	-	-.-	-	-.-	-	-.-
Tunisie	1	35.--	-	-.-	1	35.--
Viet-Nam	-	-.-	-	-.-	-	-.-
	10	665.--	4	800.--	14	1'465.--

TABLEAU A 3

TOTAL DES TABLEAUX A 1 et A 2

<u>Pays</u>	<u>Tableaux</u>		<u>TOTAL</u>
	<u>A 1</u>	<u>A 2</u>	
Espagne	2'740.--	1'430.--	4'170.--
Indonésie	--	--	--
Maroc	35.--	--	35.--
République arabe unie	--	--	--
Saint-Siège	--	--	--
Tunisie	210.--	35.--	245.--
Viet-Nam	--	--	--
	2'985.--	1'465.--	4'450.--

TABEAU A 3 (1)

TOTAL DES TAXES ADDITIONNELLES QUI AURAIENT ETE EXIGIBLES
EN 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969 POUR LES
DEPOTS ET PROROGATIONS PROVENANT DES PAYS N'AYANT PAS
ENCORE RATIFIE L'ACTE ADDITIONNEL DE MONACO

<u>Pays</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>Total à charge de chaque Etat</u>
Belgique (avant 13.XI.64)	7'270.---	6'000.---	--	--	--	--	--	13'270.---
Espagne (avant 31.VIII.69)	6'650.---	4'550.---	2'280.---	4'130.---	3'565.---	5'640.---	4'170.---	30'985.---
Liechtenstein (avant 9.VII.1966)	1'970.---	1'980.---	1'080.---	930.---	--	--	--	5'960.---
Maroc	1'030.---	130.---	220.---	200.---	460.---	375.---	35.---	2'450.---
Monaco (avant 14.IX.63)	290.---	--	--	--	--	--	--	290.---
Pays-Bas (avant 14.IX.63)	1'260.---	--	--	--	--	--	--	1'260.---
République arabe unie	80.---	--	--	--	--	70.---	--	150.---
Tunisie	--	20.---	--	120.---	85.---	--	245.---	470.---
	18'550.---	+ 12'680.---	+ 3'580.---	+ 5'380.---	+ 4'110.---	+ 6'085.---	+ 4'450.---	= 54'835.---

TABLEAU B

REPARTITION DU DEFICIT AU PRORATA DES
DEPOTS ET PROROGATIONS PROVENANT DES
ETATS MEMBRES DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE
(Acte de Monaco)

I. Déficit de l'exercice 1969 3'944,93 francs

=====

II. Etant donné que le nombre des dépôts et des prorogations était de 3212 et que le déficit est à répartir entre tous les pays membres de l'Arrangement de La Haye, partie ou non à l'Acte de Monaco, le déficit imputable à chaque enregistrement est de 1,228185 franc (3'944,93 : 3212).

III. En multipliant le nombre des enregistrements par le coefficient de 1,228185, les résultats sont les suivants :

<u>Etats</u>	<u>nombre d'enregistrements</u>	<u>Francs suisses</u>
Allemagne	853	1'047,64
Belgique	172	211,25
Espagne	101	124,05
France	997	1'224,50
Indonésie	--	--
Liechtenstein	33	40,53
Maroc	1	1,23
Monaco	4	4,91
Pays-Bas	103	126,50
République arabe unie	--	--
Saint-Siège	--	--
Suisse	941	1'155,72
Tunisie	7	8,60
Viet-Nam	--	--
	3'212	3'944,93

=====

IV. Le cumul de cette répartition annuelle, depuis l'exercice de 1963, est le

CHAPITRE III

Sommes passées par pertes et profits

17. Après enquête, le Directeur des BIRPI a autorisé à passer par pertes et profits le montant de 527,80 francs, correspondant à des factures impayées concernant des ventes de publication, des recherches d'antériorité de marques et des extraits de dessins ou modèles, étant donné que plusieurs rappels de paiement étaient restés sans réponse et que l'exiguité des sommes n'aurait pas justifié des poursuites judiciaires.

Avis du Comité

18. Le Comité de coordination est invité à exprimer son avis au sujet du présent rapport.